

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2024

### PRESENTS (18) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, de LA CHAPELLE Grégory, SCOTTON Aude, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (7) :

Elisabeth EMONET a donné pouvoir à A. Colombet  
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à C. Courtois  
Véronique CANET a donné pouvoir à A. Saint-Marcel  
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à B. Vandepitte  
Vincent GASCA a donné pouvoir à F. Gonda  
Kamila MORISET a donné pouvoir à F. Jossierand  
Sylvia BUREL a donné pouvoir à A. Scotton

### Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 29.10.2024  
Et publication le : 31-10-2024  
Le Maire,

### ABSENTS EXCUSES (4) : Flavien LEGER, Rudy SICARD, Carole GARDET, Laurent CHAUMARD

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/10/2024

Date d'affichage : 21/10/2024

Chantal CHARVIN a été élue secrétaire de séance.



## Acquisition des parcelles AI 457 et AI 459 situées route de la Tuilerie

**Vu** l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui précise que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens immobiliers.

**Vu** l'engagement des propriétaires à céder les parcelles AI 457 et AI 459 à la commune de Saint-Jorioz,

Les parcelles AI 457 et AI 459 sont concernées par le projet d'aménagement de la route de la Tuilerie.

Aussi, il est proposé d'acquérir les parcelles AI 457 et AI 459 pour une superficie totale de 25 m<sup>2</sup> au prix de 30€/m<sup>2</sup>, soit 750 €.

**Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir donner son accord pour l'acquisition des parcelles AI 457 et AI 459 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.**

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 28 octobre 2024

Le secrétaire de séance,  
Chantal CHARVIN



Le Maire,  
Michel BEAL

